

COMMISSION ORGANISATION COMPETITIONS

Réunion : du mardi 27 août 2019 au siège du district à Vesoul

Présidence : M. MALIVERNAY

Présents : MM. CLAUDE – GIBOULET - MOINE – PRETOT.

Participant : MM. BARBIER (CDFA) – BEGEL (cadre technique) – MOUGIN -
TAVERDET (Directeur Administratif), partiellement

Excusés : MM DROIT - PRUDHON.

FOOTBALL ANIMATION SAISON 2019/2020 :

I) CALENDRIER GENERAL FOOTBALL ANIMATION SAISON 2019/2020 :

La commission élabore le calendrier général football animation (voir document annexe).

II) U13:

51 équipes engagées à ce jour.

Réunion de rentrée du foot le mardi 3 septembre à 18h30 au siège du District à Vesoul : Présentation de la catégorie, orientations techniques pour cette saison, règles de fonctionnement, le calendrier et les motivations qui ont abouti aux choix retenus.

Rentrée du Foot : Samedi 7 septembre après midi. 5 lieux de rassemblement. 1 seule équipe par club. Tous les éducateurs sont conviés à participer à cette rentrée du foot.

Principes d'organisation retenus :

Phase de brassage (6 groupes de 8 ou 9 équipes) : 4 journées (2 groupes niveau 1, 4 groupes niveau 2) avec des plateaux de 2 ou 3 équipes.

A l'issue de ce brassage, constitution :

- d'un groupe de 9 équipes disputant un brassage d'accession à la phase intersecteur pour la phase printemps sur 4 journées (plateaux à 3 équipes)
- d'un groupe de positionnement de X équipes disputant également un brassage sur 4 journées (suivant le nombre d'équipes accédant en intersecteur qui reste à déterminer)
- de X groupes de X équipes pour la phase championnat en matches aller et retour : 14 journées dont 4 en phase automne.

Constitution des groupes de brassage :

NIVEAU 1 :

Groupe A :

Entente FC LA GOURGEONNE/TRAVES 1 - Entente SCEY/SAÔNE/PORT/SAÔNE 1 - FC 4 RIVIERES 70 1 - FC LA ROMAINE 1 - GR ESPERANCE 2 VELS 1 - MARNAY 1 - NOIDANS LES VESOUL 1 - PERROUSE 1 - RIOZ/ETUZ/CUSSEY 1.

Groupe B :

Entente HAUTE LIZAINE/HERICOURT SG 1 - FC PAYS MINIER 1 - FOUGEROLLES 1 - FRANCHEVELLE 1 - GR FROTEY/COLOMBE 1 - GR MILLE ETANGS 1 - LURE JS 1 - ST LOUP CORBENAY/MAGNONCOURT 1 - VESOUL FC 1.

NIVEAU 2 :

Groupe C :

Entente FC LA GOURGEONNE/TRAVES 2 - FC 4 RIVIERES 70 2 - FC MONTS DE GY 1 - GR ESPERANCE 2 VELS 2 - MARNAY 2 - RIGNY 1 - VAL DE PESMES 1 - VAL DE PESMES 2.

Groupe D :

FC LA ROMAINE 2 - GR FROTEY/COLOMBE 2 - LARIANS 1 - LARIANS 2 - NOIDANS LES VESOUL 3 - PERROUSE 2 - RIOZ/ETUZ/CUSSEY 2 - VESOUL FC 2.

Groupe E :

Entente HAUTE LIZAINE/HERICOURT SG 2 - FRANCHEVELLE 2 - FC PAYS MINIER 2 - GR CC VILLERSEXEL 1 - HAUTE VALLEE OGNON 1 - LURE JS 2 - NOIDANS LES VESOUL 2 - VALLEE DU BREUCHIN 1 - VESOUL FC 3

Groupe F :

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT 1 - AMANCE/CORRE/POLAINCOURT 2 - GR VAL SEMOUSE 1 - GR VAL SEMOUSE 2 - JASNEY 1 - JUSSEY 1 - ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT 2 - VALLEE DU BREUCHIN 2.

III) U11 :

62 équipes engagées à ce jour.

Réunion de rentrée du foot le jeudi 5 SEPTEMBRE à 18H30 à Vesoul au siège du District : Présentation de la catégorie, orientations techniques pour cette saison, règles de fonctionnement, le calendrier et les motivations qui ont abouti aux choix retenus.

Rentrée du Foot : Samedi 7 septembre le matin. 5 lieux de rassemblement. 1 seule équipe par club. Tous les éducateurs sont conviés à participer à cette rentrée du foot.

Principes d'organisation retenus :

Phase de brassage (7 groupes de 8 ou 9 équipes) : 4 journées (2 groupes niveau 1, 5 groupes niveau 2)

Phase critérium :

Plateau de lancement critérium sur un site avec toutes les équipes d'un même groupe (X groupes de 6 équipes). Puis matches aller et retour : 10 journées dont 3 en phase automne.

Constitution groupes de brassage :

NIVEAU 1 :

Groupe A :

Entente TRAVES/FC LA GOURGEONNE 1 - FC 4 RIVIERES 70 1 - GR ESPERANCE 2 VELS 1 - GR ESPERANCE 2 VELS 2 - LARIANS 1 - MARNAY 1 - PERROUSE 1 - RIOZ/ETUZ/CUSSEY 1 - VESOUL FC 1

Groupe B :

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT 1 - Entente HAUTE LIZAINE/HERICOURT SG 1 - FC PAYS MINIER 1 - FRANCHEVELLE 1 - GR FROTEY/COLOMBE 1 - LURE JS 1 - NOIDANS LES VESOUL 1 - ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT 1 - VESOUL FC 1.

NIVEAU 2 :

Groupe C :

Entente TRAVES/FC LA GOURGEONNE 2 - FC 4 RIVIERES 70 2 - FC MONTS DE GY 1 - GR ESPERANCE LES 2 VELS 3 - MARNAY 2 - MARNAY 3 - RIGNY 1 - SOING 1 - VAL DE PESMES 1.

Groupe D :

DAMPIERRE/LINOTTE 1 - FC LA ROMAINE 1 - LARIANS 2 - NOIDANS LES VESOUL 3 - PERROUSE 2 - RIOZ/ETUZ/CUSSEY 2 - RIOZ/ETUZ/CUSSEY 3 - VESOUL ASSOCIATION FRANCO MAROCAIN 1 - VESOUL FC 3.

Groupe E :

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT 2 - Entente SCEY/SAONE/PORT/SAONE 1 - FC LAC 1 - GR FROTEY COLOMBE 2 - JUSSEY 1 - NOIDANS LES VESOUL 2 - SAULX LES VESOUL 1 - VESOUL FC 4.

Groupe F :

Entente GR VAL SEMOUSE/CONFLANS 1 - FRANCHEVELLE 2 - FOUGEROLLES 1 - FOUGEROLLES 2 - JASNEY 1 - LURE JS 2 - LUXEUIL AS 1 - ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT 2 - VALLEE DU BREUCHIN 1.

Groupe G :

Entente HAUTE LIZAINE/HERICOURT SG 2 - FC PAYS MINIER 2 - FC PAYS MINIER 3 - GR MILLE ETANGS 1 - GR CC VILLERSEXEL - HAUTE VALLEE OGNON 1 - LURE JS 3 - LURE SPORTING 1 - MAGNY VERNOIS.

IV) U9 :

76 équipes engagées à ce jour

Réunion de rentrée du foot le mardi 10 septembre à 18h30 au siège du District à Vesoul : Présentation de la catégorie, orientations techniques pour cette saison, règles de fonctionnement, le calendrier et les motivations qui ont abouti aux choix retenus.

Rentrée du foot : plateaux le samedi 14 septembre 2019

La circulaire d'organisation de la rentrée du foot paraîtra mardi 3 septembre.

V) **U7** :

62 équipes engagées à ce jour

Réunion de rentrée du foot le mardi 10 SEPTEMBRE à 18H30 au siège du District à Vesoul : Présentation de la catégorie, orientations techniques pour cette saison, règles de fonctionnement, le calendrier et les motivations qui ont abouti aux choix retenus.

Rentrée du foot : plateaux le samedi 21 septembre 2019

La circulaire d'organisation de la rentrée du foot paraîtra mardi 10 septembre.

Le Président de la commission organisation Compétitions,
Michel MALIVERNAY

RAPPEL :

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des RG de la FFF. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.